

H. --- CHRONIQUES

EXPOSE

DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE NATIONALE DEVANT L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE (3 décembre 1956)

I. — LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

L'analyse de la situation économique et financière ne saurait être séparée de l'analyse de la situation politique. En un an, le Maroc est passé du statut du Protectorat à l'Indépendance. Sa Majesté le Sultan a recouvré la plénitude de Sa Souveraineté, et celle-ci s'exerce désormais directement à Tétouan ou à Tanger comme à Rabat.

Cet affranchissement politique doit permettre l'expansion d'une économie nationale, seul gage d'une indépendance réelle et condition d'une amélioration du sort des masses laborieuses.

Cependant, il est certain que la révolution politique que nous avons accomplie sous l'égide de notre Roi, quelles que soient ses insuffisances, a entraîné quelques secousses qui ont affecté notre économie.

Faute d'avoir pris suffisamment à temps les mesures nécessaires pour enrayer le ralentissement de l'activité dans certains secteurs, on assiste à une recession de certaines entreprises et à une menace accrue du chômage. Cet état de choses a entraîné des répercussions sensibles sur la situation financière et monétaire ; le retard apporté au règlement définitif du budget et l'interruption des relations avec la France ont rendu de ce fait plus malaisée l'intervention des Pouvoirs publics en faveur d'une relance économique.

J'examinerai successivement la situation économique et la situation financière.

A. — LA SITUATION ECONOMIQUE.

D'une façon générale la situation économique se caractérise par un certain ralentissement des activités et la persistance de l'accroissement du chômage. Ce ralentissement n'affecte pas également tous les secteurs : certaines activités, et en particulier les mines, accusent même une augmentation sensible de leur production. A l'inverse, un certain nombre d'entreprises industrielles ou de travaux publics ont dû fermer leurs portes et licencier leur personnel.

Quelques chiffres fixeront les idées :

L'indice général de la production minière (phosphates exceptés) pour les dix premiers mois de l'année est de 184 contre 181 pour la période correspondante en 1955.

Pour les neuf premiers mois de l'année, la production de phosphates a atteint 4.225.000 tonnes accusant une augmentation de 7 % par rapport à 1955. La production

de fer est, avec 386.000 tonnes (zone sud seulement), en augmentation très sensible — les autres minerais, manganèse, plomb, zinc, sont au même niveau qu'en 1954.

Les moyens énergétiques d'origine locale sont pour les neuf premiers mois de l'année en légère augmentation par rapport à 1955. La production de charbon atteint pour cette période 350.000 tonnes contre 338.000. La production de pétrole, 78.000 tonnes contre 77.000. La production d'énergie électrique, 683 millions de kW contre 647 millions en 1955.

Le trafic ferroviaire et maritime est influencé en grande partie par la production minière dont il suit l'augmentation. Le tonnage chargé par voie ferrée est de 7.614.000 tonnes pour les neuf premiers mois de l'année, en accroissement de 2 % par rapport à la période correspondante de 1955.

Les manipulations portuaires (entrée + sortie) sont avec 8.535.000 tonnes, en accroissement, pour la même période, de 4,5 %. Le trafic routier, plus sensible à l'activité générale des entreprises et à l'activité agricole, est avec 1.215.000 tonnes en diminution de 10 % par rapport à 1955.

Le ralentissement de l'activité est particulièrement notable dans le domaine de la construction et des chantiers de travaux. Les prévisions de consommation de ciment pour 1956 (année entière) sont de l'ordre de 600.000 tonnes contre 740.000 tonnes en 1955.

L'Etat, n'a pu, par le canal du budget d'équipement, compenser totalement les déficiences de la construction privée, compte tenu de la limitation des crédits dont il dispose, et du retard apporté à la mise en œuvre. De ce fait, un certain nombre de grandes entreprises et une multitude de petites entreprises ont dû réduire ou cesser leur activité, licencier leur personnel permanent ainsi que leur personnel occasionnel.

Du fait de cette situation, les difficultés de débouchés que connaissent un grand nombre d'industries sont accrues. Elles sont particulièrement aggravées par la concurrence étrangère que rencontrent les productions locales sur le marché marocain.

Cette concurrence revêt souvent la forme déloyale d'un dumping contre lequel les traités internationaux nous interdisent jusqu'ici de nous défendre.

Straford Maroc qui occupait 720 ouvriers au début de l'année en a licencié 400 environ. Schwartz Haumont a réduit ses effectifs de 300 à 250 ouvriers, la Compagnie Générale d'Electricité de 280 à 220, la S.C.I.F. de 183 à 145, les Textiles de Témara licencient 80 ouvriers sur

105 ; Matisoie, seule usine de parachutes en Afrique du Nord, va réduire considérablement son activité et licencier une partie de ses 180 ouvriers, etc...

Un recensement portant sur les 500 entreprises de la zone sud occupant plus de 50 salariés permet d'observer du 1^{er} octobre 1955 au 31 octobre 1956 :

- une réduction de l'activité de 204 d'entre elles qui ont conduit au licenciement de 9.370 ouvriers et cadres permanents dont 8.680 Marocains et 690 Européens ;
- la fermeture définitive de 80 établissements entraînant le licenciement de 4.460 ouvriers et cadres, dont 4.180 Marocains et 280 Européens.

Ces chiffres ne sont indicatifs que de l'activité des grandes entreprises industrielles et de travaux publics ; il faudrait y ajouter les licenciements intervenus dans les petites entreprises et enfin, et surtout, la masse de manœuvres temporaires privés de travail par suite de cette réduction d'activité ou de cette suppression d'activité, et dont il n'a pas été tenu compte dans les chiffres ci-dessus.

Dans le domaine agricole, on doit noter une réduction sensible des emblavements, en particulier en milieu colon, où la diminution risque d'atteindre 30 % des superficies. En milieu fellah, certaines difficultés sont observées du fait de l'insuffisance des crédits de campagne attribués pour les semences et les engrais, bien que leur montant global soit à ce jour avec 1.900 millions de francs, supérieur de 15 % aux prêts accordés en 1955-1956 (1.650.000).

D'une façon générale, le potentiel économique marocain n'est pas utilisé de manière à assurer un volume de l'emploi comparable à celui des années précédentes. Même lorsqu'il n'y a pas réduction de l'activité mais seulement stagnation de la production, on doit considérer qu'après une période d'expansion, cette stagnation est incompatible avec les exigences du développement de la production et l'accroissement continu de la demande sur le marché du travail.

B. — SITUATION FINANCIERE.

1.) Situation monétaire

La situation monétaire au début de l'automne 1956 est caractérisée à la fois par la diminution des ressources et le maintien du soutien bancaire à l'économie.

a) Diminution des ressources.

On note tout d'abord une diminution des dépôts dans les banques. De l'ordre de 130 milliards au 30 septembre 1955, ils ne sont plus que de 84 milliards au 31 octobre 1956. La diminution a surtout affecté les six premiers mois de l'année 1956, pour faire suite pendant l'été à une stabilisation. Le point le plus bas se situe à fin octobre : le niveau des dépôts est alors revenu à celui de 1951.

On peut noter ensuite une quasi-disparition des avoirs extérieurs.

31 décembre 1955	46 milliards
30 septembre 1956	7 milliards

soit une perte de 39 milliards en neuf mois, qui se décompose de la façon suivante :

— augmentation du solde débiteur du compte d'opérations	31 milliards
— diminution des bons du Trésor français détenus au Maroc (ils passent de 26,6 à 21,6 milliards)	5 milliards
— diminution des dépôts du Trésor marocain au Trésor français (ils passent de 4,8 à 1,2 milliards)	3,6 milliards

Au 31 octobre, l'augmentation du solde débiteur du compte d'opérations depuis le début de l'année atteignait 33,4 milliards.

Parallèlement, on remarque d'importantes sorties de capitaux. Le solde mensuel cumulé, qui atteignait 45 milliards le 31 octobre 1955, atteint 114,5 au 31 octobre 1956. Cette augmentation de transferts hors du Maroc intervient au moment où le déficit commercial diminue sensiblement. Il reste alors un montant de transferts inexplicables d'une cinquantaine de milliards (c'est-à-dire, que les transactions visibles et invisibles n'expliquent pas) ; c'est ce montant qui peut représenter la « fuite » des capitaux.

b) Maintien du concours bancaire à l'économie.

La diminution des dépôts bancaires n'a pas eu d'incidences sur les concours que les banques apportent à l'économie du pays. En effet, bien que les crédits consentis par les banques soient passés de 92 milliards en décembre 1955 à 72 milliards en septembre 1956, l'utilisation effective de leur possibilité de réescompte auprès de la Banque d'Etat du Maroc est passée de 22 milliards en décembre 1955 à 50 milliards en septembre 1956, soit une différence qui a compensé largement la défaillance des banques. Les concours directs de la Banque d'Etat du Maroc sont demeurés pratiquement constants, passant de 11 milliards en décembre 1955 à 12 milliards en septembre 1956. Au total, la masse des crédits consentis à l'économie passe de 125 à 134 milliards de décembre 1955 à septembre 1956.

2) Situation budgétaire

Le budget de 1956 comprend un ensemble de dépenses qui sont fonction pour une large part d'une structure administrative héritée du Protectorat.

Il a été nécessaire de superposer à cette structure un ensemble d'administrations nouvelles et de services susceptibles de répondre aux tâches requises par l'Indépendance (diplomatie, armée, etc...), mais cependant il n'a pas été procédé à une refonte générale de l'ensemble des services publics, de manière à supprimer les doubles emplois, faciliter la marocanisation, obtenir par une rationalisation des méthodes un rendement accru du personnel.

a) Budget de fonctionnement.

Mes prévisions de recettes susceptibles de couvrir les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 104,7 milliards. Dans une certaine mesure leur réalisation se ressent des difficultés de la situation économique : certaines moins values doivent être prévues.

Douanes et Impôts indirects	1 milliard à 1,5
Domaines (dont produits de forêts)....	0,5 milliard
Pièces d'argent (retard d'émissions)....	1 milliard

2,5 à 3 milliards

Les dépenses fixées à l'origine à 104,7 milliards sont accrues de 550 millions à la suite d'un « collectif » destiné à permettre le recrutement de 1.200 mouderrès supplémentaires et d'anciens soldats de l'armée de la libération dans certains services publics. En fait, les dépenses réelles seront très inférieures à ces prévisions eu égard, d'une part aux difficultés de recrutement de certains personnels techniques, et d'autre part, aux prescriptions impératives adressées aux administrations en vue de réduire leurs dépenses courantes de matériel.

Il apparaît en conséquence que les recettes ordinaires doivent normalement équilibrer l'ensemble des dépenses du budget de fonctionnement. Ce n'est que vers le mois de janvier qu'une plus grande approximation permettra de rendre compte de l'équilibre définitivement réalisé.

b) Budget d'équipement.

Le budget d'équipement (secteur public) a été arrêté pour 1956 à 38 milliards. Le financement devait en être assuré grâce à des ressources locales à hauteur de 13,7 milliards et à une aide financière de la France de 24,4 milliards (notons qu'au montant de cette aide s'ajoutent 8 milliards prévus au bénéfice du secteur semi-public, c'est-à-dire des sociétés concessionnaires ou d'économie mixte et des collectivités secondaires).

La totalité de ces ressources n'a pu être encore réalisée :

— d'une part nous n'avons reçu que 9 milliards à titre d'avance sur les crédits à provenir de l'aide française ;

— d'autre part, sur les ressources locales une certaine incertitude demeure quant à la couverture d'un milliard sur les 3 milliards émis (2 ont déjà été couverts).

En tout état de cause, l'Etat est à même d'assurer la totalité de ses engagements. Une importante mesure d'assainissement a été décidée tendant à annuler les crédits qui au 1^{er} décembre 1956 n'auraient pas fait l'objet d'engagement. Il reste que les administrations disposent de larges crédits d'engagement sur l'exercice 1957 qu'elles peuvent utiliser dès maintenant dans le cadre d'un programme général qui a été approuvé par le Gouvernement.

II. — MESURES PROPOSEES

De l'examen rapide auquel je viens de procéder, une constatation se dégage :

Il est indispensable, il est urgent de mettre de l'ordre dans la maison. N'attendez pas de moi, en conséquence, que je vous présente aujourd'hui les grandes lignes de la politique économique et financière du Gouvernement. Je répète : il faut mettre de l'ordre dans la maison. Nous pouvons en quatre mois y parvenir ; en quatre mois nous pouvons assainir notre situation financière et assurer les conditions d'une véritable reprise de l'activité économique. Encore faut-il que toutes les énergies soient tendues vers ce but, que chacun comprenne que l'indépendance de notre pays est à ce prix, et que tout doit céder devant l'intérêt national.

A. — REDUCTION DU TRAIN DE VIE DE L'ETAT.

La nécessité de réduire le train de vie de l'Etat répond à l'analyse de la situation que je viens de faire.

Les mesures proposées visent à surmonter les difficultés rencontrées en mettant les charges de l'Etat en harmonie avec les moyens dont il dispose.

Elles concernent essentiellement le budget de 1957 qui doit être prêt pour le 1^{er} janvier. Ainsi, dès le début de l'année, les dépenses de l'Etat devront refléter les réformes de structure nécessaires.

Le Gouvernement a décidé que les dépenses de 1957 devront se situer à un niveau inférieur au niveau atteint en 1956. Des réformes adéquates doivent permettre, en dépensant moins, d'obtenir une adaptation plus judicieuse des services de l'Etat aux tâches qu'impose le développement de son action et d'accélérer la marocanisation de l'administration.

Plus particulièrement les premières mesures suivantes seront prises :

En ce qui concerne le budget de fonctionnement.

— suppression de toutes nouvelles créations d'emplois à l'exception de celles requises par l'Instruction Publique, la Santé Publique et la Défense Nationale ;

— il ne sera pourvu aux emplois rendus vacants par mise à la retraite ou toute autre cause que selon un plan rigoureux. Le recrutement ne sera pas à hauteur des vacances d'emploi. En particulier, la marocanisation des services tiendra le plus grand compte de la qualité des agents recrutés, qualité dont dépend l'efficacité de l'action de l'Etat ;

— abatement de 50 % des indemnités de représentation accordées aux Ministres et de 30 % des indemnités de même nature perçues par les Directeurs ;

— réduction générale des traitements échelonnée selon un barème progressif allant de 1 à 5 % ;

— réduction draconienne des dépenses courantes de matériel ;

En ce qui concerne le budget d'équipement.

— suppression de toutes nouvelles constructions administratives ;

— par ailleurs, ce budget doit permettre l'achèvement du programme d'équipement en cours, en tenant compte de certaines inflexions qu'impose la conjoncture économique. En particulier, les opérations qui seront entreprises devront présenter une forte valeur d'emploi : c'est dire que les dépenses de gros matériels importés, qui ne seraient pas directement nécessaires à l'achèvement d'opérations en cours et dont la rentabilité ne serait pas suffisamment démontrée, seront différées.

B. — ASSURER LES CONDITIONS D'UNE VERITABLE REPRISE ECONOMIQUE.

Si l'autorité de l'Etat exige une réduction de son train de vie, il serait illusoire de faire reposer sur elle seule la prospérité du pays. Celle-ci dépend, en premier chef, d'une reprise de l'activité économique.

Remettre de l'ordre dans la maison, c'est assurer les conditions de cette reprise. D'elle, et d'elle seule, dépend l'amélioration des conditions de vie des masses ouvrières et paysannes.

Certes, la situation économique reflète le caractère de dépendance du Maroc vis-à-vis de l'étranger. La majo-

rité des capitaux investis au Maroc et l'épargne mobilière appartiennent à des non-Marocains. La production de blé dur et de blé tendre des colons atteint le quart de la production totale de ces céréales. Quant aux industries et aux mines, à l'exception notable des phosphates, elles sont dans leur grande majorité à capitaux exclusivement étrangers, et animées par des cadres européens. Enfin, il convient de rappeler que l'ensemble des grands services publics industriels (transports, énergie électrique, etc...) sont animés par des dirigeants français ; la quasi totalité des ingénieurs sont français.

On est ainsi conduit d'emblée à souhaiter que, par un processus de marocanisation progressive, la nation marocaine participe à la gestion de son patrimoine et dégage de ses ressources propres des moyens financiers qu'elle puisse consacrer à l'équipement du pays. Tout doit être mis en œuvre pour parvenir à ce résultat dont dépend l'expansion économique et sociale du Maroc, mais tout doit être également mis en œuvre pour éviter que ce processus de marocanisation n'intervienne brutalement et de façon anarchique, en compromettant le potentiel économique existant.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela signifie que l'intérêt national exige qu'il ne soit pas fait de distinction dans ce pays entre deux catégories de producteurs. Il n'y a pas deux types d'industries, les industries appartenant à des Marocains et celles appartenant à des étrangers ; il n'y a qu'une industrie : celle du Maroc, une industrie nationale.

Cela veut dire qu'une solidarité effective unit tous les producteurs de ce pays, que leurs intérêts bien compris sont finalement communs.

Que la ruine des uns ou des autres serait une perte pour l'économie tout entière, et qu'elle se répercuterait inévitablement sur le sort de chacun. Dans ce sens, chacun doit être encouragé, l'industriel et l'artisan, le colon et le fellah, à la mesure de son travail et de ses besoins réels, à la mesure de son apport à la collectivité tout entière.

Assurer les conditions d'une véritable reprise économique, c'est d'abord garantir la sécurité des personnes et des biens, et normaliser les conditions de travail. En échange, le Gouvernement doit compter sur le travail de tous et la collaboration loyale et confiante de chacun.

a) Préserver et accroître le potentiel économique national exige que la sécurité soit assurée et que chacun puisse en confiance remplir sa tâche et vaquer à ses occupations.

Ceux qui ont la nostalgie d'un passé où l'ordre était synonyme d'injustice et où l'autorité légitimait les spoliations et les brigandages, seraient trop heureux de voir la sécurité compromise pour flétrir notre jeune indépendance et l'empêcher de recouvrer l'intégralité de ses attributs. Chacun sait désormais que le désordre entraîne la misère, compromet notre indépendance et ruine notre liberté.

Aussi, l'intérêt national commande-t-il d'assurer la sécurité de toutes les populations vivant dans ce pays et de garantir leurs biens.

Ceux qui ont vu, dans la terre marocaine, autre chose que l'occasion de spéculations fructueuses, ceux qui ont cru dans notre pays et qui l'ont témoigné en mettant à son service leurs capitaux, leur travail et leur énergie, ceux là doivent être encouragés à persévérer.

Je veux, en particulier, rendre hommage aux entrepreneurs et aux industriels qui ont continué à travailler dans ce pays, à investir et à employer une importante main-d'œuvre marocaine. Ils ont eu raison d'avoir foi dans le destin du Maroc ; l'Indépendance va permettre de concrétiser leurs espoirs. Notre pays ne saurait, en effet, s'accommoder de sujétions anachroniques incompatibles avec le développement de son économie.

Au nombre de ces sujétions figure l'impossibilité pour le Maroc, du fait de traités internationaux, de disposer de la liberté tarifaire et de protéger son industrie. Aussi, l'une de mes premières tâches a-t-elle été de contacter le Gouvernement britannique aux fins d'envisager l'abrogation du traité de 1856. Je dois annoncer à l'Assemblée que la réponse du Gouvernement britannique a été jugée suffisamment encourageante par le Gouvernement de Sa Majesté pour que j'envoie immédiatement mon Directeur de Cabinet à Londres qui, avec M. Ben Abdel Ali, chargé d'affaires de l'Ambassade du Maroc à Londres, doit préparer les négociations en vue de réviser le traité de 1856 et de substituer à ce dernier un nouvel accord d'amitié, de commerce et de navigation.

Ainsi de nouvelles perspectives vont s'ouvrir à la jeune industrie marocaine et faciliter un meilleur équilibre économique-social.

Les conditions de cet équilibre économique-social et plus particulièrement, les exigences d'une plus grande justice requièrent l'aménagement de certaines dispositions fiscales. Je dois préciser cependant que le Gouvernement, justement soucieux de ne pas compromettre l'expansion économique qu'il recherche, veillera à conserver une fiscalité légère et prendra toutes les mesures nécessaires pour favoriser les investissements privés d'origine étrangère ou d'origine locale. Dans le même ordre d'idée, aucune entrave ne sera apportée au libre rapatriement des capitaux étrangers investis au Maroc et des revenus distribués.

b) Les dispositions que je viens d'énumérer ne sauraient cependant porter tous leurs fruits que pour autant que le Gouvernement soit assuré du concours et de la coopération effective de chacun.

Je dois dire ici un mot des fonctionnaires et des agents des services concédés. Qu'ils soient administratifs ou techniques, ils participent à la mise en œuvre de la politique gouvernementale. Je sais que dans divers milieux, des inquiétudes se sont manifestées, tant sur les conditions de leur travail que sur leurs droits.

Je dois affirmer ici que ces inquiétudes ne sont pas fondées, l'Etat marocain tiendra ses engagements.

D'une façon générale, tous ceux qui veulent travailler seront garantis dans leurs droits. Si, cependant, certains décident de partir, nous serons obligés de faire appel à de nouveaux concours. Mais ce n'est pas notre souhait. Je répète : le Gouvernement de Sa Majesté estime être en droit d'attendre de ceux qui sont au service du Maroc un travail effectif et une collaboration loyale. Il souhaite au demeurant signer rapidement avec la France la convention d'assistance technique et administrative qui est au point et qui serait déjà paraphée, sans les malheureux événements du 22 octobre.

On sait que, d'après les dispositions envisagées, la coopération des fonctionnaires et des techniciens français sera assurée sur une base contractuelle avec la garantie des deux Gouvernements.

Ces dispositions n'empêchent pas le Gouvernement de Sa Majesté de rechercher plus largement une coopération

internationale. Nous nous adresserons à l'O.N.U. et à tous les pays disposés à promouvoir une politique de coopération efficace avec le Maroc.

c) Fermeement convaincu qu'une coopération effective et loyale des techniciens et des fonctionnaires français est dans l'intérêt de tous, le Gouvernement ne saurait admettre qu'une reprise de l'économie soit compromise par une diminution du rendement des travailleurs, quelque soit le poste auquel ils se trouvent. Je dois ici encore souligner que, contrairement aux allégations trop souvent répandues, cette baisse du rendement n'est pas le seul fait des travailleurs marocains. Nous avons beaucoup d'exemples, aussi bien dans l'administration qu'à l'intérieur des entreprises, d'un relâchement systématique du travail en milieu européen. Par ailleurs, certains chefs d'entreprises négligent trop souvent leur fonction sociale et favorisent ainsi, malgré eux, une diminution de la production.

Quoi qu'il en soit, une telle situation est incompatible avec l'impératif national d'un redressement économique ; elle est contraire à l'intérêt des travailleurs ; elle est contraire à l'intérêt du pays.

Si j'appelle les mineurs, les ouvriers agricoles et les ouvriers de la ville à retrouver un rythme normal de travail et même à dépasser les cadences atteintes jusqu'ici, c'est parce que leur effort est la condition de l'indispensable redressement économique de notre pays, c'est parce que l'augmentation de la production est le meilleur gage de l'amélioration de leurs moyens d'existence. Si j'appelle les industriels à persévérer dans leur tâche et à

rechercher en même temps de meilleures conditions de travail pour leurs ouvriers, c'est parce qu'ils doivent comprendre que sans progrès social, il n'y a pas de progrès économique, et que le succès de leurs entreprises est lié à cette compréhension de leurs devoirs sociaux.

Ce langage n'est pas celui de la facilité, il est celui du travail, parce que c'est au prix du travail que se gagnera notre indépendance.

Chaque journée de travail fortifie notre indépendance; elle est une pierre apportée à la construction du Maroc moderne. Cette construction est l'ouvrage de tous, ouvriers et paysans, industriels et artisans. Chacun doit participer activement à l'effort commun.

Mon devoir est de ne vous dissimuler aucune des difficultés de notre tâche, mais mon devoir est aussi de vous dire qu'il n'est pas de difficultés que nous ne soyons à même de résoudre.

La première étape de notre lutte pour l'indépendance est achevée. Il faut maintenant livrer et gagner la bataille économique. Du résultat de cette bataille dépend l'affermissement de notre indépendance et l'élévation du niveau de vie des ouvriers et paysans. Du résultat de cette bataille dépend la grandeur et la prospérité de notre pays. Les admirables qualités de courage, d'initiative et d'organisation dont la nation tout entière a fait preuve au cours des années noires doivent être utilisées au profit de la transformation économique et sociale du pays. Les succès qui ont été remportés, et que la célébration des Trois Glorieuses perpétue, sont un gage des succès de demain.